

Revue de presse du MEDEF IDF du jeudi 23 novembre 2017

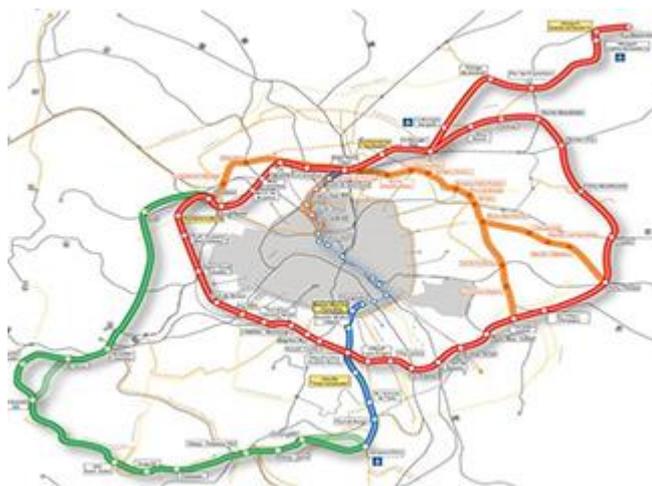
| | | |
|----|---|----|
| 1 | Des sénateurs franciliens demandent le maintien intégral du projet du Grand Paris Express... | 1 |
| 2 | Didier Kling : « Paris Expo Porte de Versailles, le plus grand centre de congrès d'Europe ».... | 2 |
| 3 | Les entreprises cotées ont fait des progrès en matière de parité et de rémunération des dirigeants..... | 4 |
| 4 | Budget 2018: pour la Commission européenne, le compte n'y est pas | 5 |
| 5 | La fiscalité écologique va grever lourdement le budget des Français | 7 |
| 6 | Les chambres de commerce se préparent à un nouveau plan social..... | 9 |
| 7 | Taxe d'habitation : la suppression pour tous est dans les cartons..... | 10 |
| 8 | Hausse de la CSG : les entreprises publiques devraient être compensées | 11 |
| 9 | Transport aérien : menace de grève pour les vacances de fin d'année | 12 |
| 10 | Carrefour va ouvrir ses hypermarchés le dimanche | 13 |
| 11 | <i>Envoyé Spécial et Complément d'enquête</i> menacés : colère de la rédaction de France 2 . | 14 |
| 12 | Les conditions à l'interdiction du voile en entreprise | 16 |
| 13 | Emmanuel Macron lance un plan choc de «sécurité sexuelle»..... | 17 |
| 14 | Pierre Gattaz (Medef) : "Contrôler les chômeurs, c'est les accompagner"..... | 19 |
| 15 | Formation professionnelle: le Medef officiellement d'accord pour négocier | 20 |
| 16 | Insatisfaits de leur travail, les Français souhaitent majoritairement se reconverter | 20 |
| 17 | Code du travail : les députés valident les deux premières ordonnances | 21 |
| 18 | La future loi retraite reportée à 2019 | 23 |
| 19 | Réforme de l'université : des lycéens dans la rue | 24 |
| 20 | LR : les rivaux de Wauquiez à la peine | 25 |
| 21 | A quatorze mois du Brexit, Londres revoit ses prévisions de croissance à la baisse..... | 26 |
| 22 | Marché aux esclaves en Libye : Macron dénonce un «crime contre l'Humanité»..... | 27 |

::: ILE-DE-FRANCE

BUSINESS IMMO – 23/11/2017

1 Des sénateurs franciliens demandent le maintien intégral du projet

du Grand Paris Express



Plusieurs sénateurs franciliens de toutes tendances politiques ont demandé mercredi à [Emmanuel Macron](#) le maintien intégral du projet du Grand Paris Express, futur métro en rocade autour de la capitale.

Dans un courrier adressé au chef de l'État et co-signé notamment par le président de la commission des finances Vincent Eblé (PS) et les vice-présidents du Sénat Philippe Dallier (LR) et [Vincent Delahaye](#) (UC), ces sénateurs écrivent que ce projet "est un projet visionnaire au service de la croissance, de l'économie et de l'emploi, une cohérence pour les territoires, un acte de confiance pour les entreprises et les investisseurs". "Cette vision, cette cohérence et cette confiance doivent être maintenant réaffirmées", poursuivent-ils. "Face à de tels enjeux de développement et de cohérence nationale, nous, sénateurs franciliens au-delà des appartenances politiques, estimons que l'heure n'est pas à jouer une ligne contre une autre, à accélérer ici et à mieux freiner là", ajoutent-ils.

Mardi, un collectif de maires d'Île-de-France de tous bords, dont la maire de Paris [Anne Hidalgo](#) (PS), avait réclamé le maintien de l'intégralité du projet. "Le gouvernement actuel envisage de revoir à la baisse le projet en décalant, voire en supprimant, certaines portions de lignes, qui seraient ici moins rentables, là trop chères", ont dénoncé plusieurs dizaines d'édiles, dont le maire de Rueil-Malmaison, et président de la [Métropole du Grand Paris](#), [Patrick Ollier](#) (LR). "L'argument du financement invoqué par le gouvernement (entre 28 et 35 milliards d'euros) ne peut suffire quand on sait que le Grand Paris Express n'est pas indexé sur les crédits budgétaires de l'État et que, dans un système similaire, nous avons terminé de payer le métro parisien actuel en 1973, soit 73 ans après la mise en service de la première ligne", ajoutent les signataires.

Le Grand Paris Express doit en principe entrer en service en 2023. Le chantier, le plus grand d'Europe, porte sur la création de 200 kilomètres de lignes et 68 gares. La secrétaire d'État [Brune Poirson](#) a indiqué fin octobre que le gouvernement annoncerait "très prochainement" le calendrier retenu pour la construction de ce projet, le jugeant "indispensable pour maintenir l'Île-de-France dans les tout premiers rangs des métropoles mondiales", mais soulignant qu'il fallait tenir compte des "surcoûts très importants apparus au cours des trois dernières années".

LA TRIBUNE – 23/11/2017

2 Didier Kling : « Paris Expo Porte de Versailles, le plus grand centre

de congrès d'Europe »



Le président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Ile-de-France, Didier King, a inauguré, ce mercredi 22 novembre, un nouveau pavillon porte de Versailles : le Paris Convention Centre. Son objectif : renforcer l'attractivité de la place de Paris en matière de congrès et d'expositions.

LA TRIBUNE - Quelles sont vos ambitions pour le Grand Paris avec ce nouveau hall 7 ?

DIDIER KING - Paris occupe déjà la place de leader européen voire mondial dans ce domaine. Avec une salle plénière de 5 200 places - le plus grand centre de congrès d'Europe - directement connectée à 44 000 m² d'exposition (sur un total de 222 000 m² de Paris Expo Porte de Versailles), nous avons l'ambition de préserver cette place et même de la conforter. C'est exceptionnel d'avoir un tel équipement ! Souvent ces infrastructures sont à la frontière de la ville, alors qu'ici porte de Versailles, en pleine ville, nous pouvons attirer plus facilement le grand public. C'est très important en termes de retombées et notre action participe totalement à l'attractivité internationale du Grand Paris.

Une concession a été attribuée par la ville de Paris pour soixante ans à Viparis dont nous sommes coactionnaires avec le groupe immobilier Unibail-Rodamco. Nous nous sommes engagés à réaliser des travaux considérables, à savoir 500 millions d'euros sans aucune subvention publique, étalés sur dix ans. Rénover et moderniser le site, cela permettra non seulement de garder la clientèle des exposants qui auraient pu être tentés par d'autres villes comme Milan ou Francfort mais surtout d'attirer de nouveaux exposants. Cela nous permet déjà de capter de grands congrès internationaux, comme le congrès européen de la cardiologie qui attend 33 000 participants en 2019 et qui quitte Barcelone. Enfin on se réjouit que les halls 1 et 4 de la Porte de Versailles soient des sites olympiques en 2024 : c'est une vitrine extraordinaire et il faut être prêt !

Concrètement, à quoi ressemblera ce nouveau pavillon ?

Ce sera la première salle de congrès située au-dessus d'un parc d'expositions. Après avoir commandé des études, nous avons changé notre approche : la salle des congrès ne sera plus en sous-sol mais sur le toit de l'immeuble. Elle sera en outre entièrement configurable avec un jeu de cloisons et soixante salles annexes.

Le toit peut également être ouvert et le ciel admiré s'il fait beau ! De même, si un participant sort de la salle pour prendre un café, il peut profiter de la terrasse et admirer la vue sur Paris. Et, puisque la salle n'est pas inclinée, pour que tout le monde puisse voir les intervenants sur la scène, nous avons installé des systèmes d'écrans dans la salle.

Plus généralement, que représente l'ensemble de vos infrastructures en termes de visiteurs et de flux économiques et financiers ?

En 2016, nous avons accueilli plus 10 millions de visiteurs sur l'ensemble de nos sites (sur les 12,7 millions accueillis en Île-de-France), ce qui représente, peu ou prou, la population de l'Île-de-France. Paris Île-de-France accueille chaque année plus de 400 salons et plus de 1 000 congrès. 100 000 entreprises viennent exposer à Paris Ile-de-France et réalisent ainsi 20 milliards d'euros par an de CA. Viparis représente environ 85 % de ce marché. Quant aux retombées directes

(organisation) et indirectes (hôtellerie, restauration, loisirs...) générées par les congrès et salons, cela représente près de 5,2 milliards d'euros pour le territoire.

Des inquiétudes s'étaient exprimées après les attentats de 2015, mais la baisse a déjà été rattrapée début 2017 au regard des premiers chiffres. La croissance est repartie. Avec dix des principaux sites d'expositions gérées par Viparis, (représentant plus de 80 % des 700 000 m² de surface dédiée en Île-de-France), nous pouvons faire encore mieux. Paris est une ville magique. Dès qu'un touriste pense à notre capitale, ses yeux pétillent. Il nous faut donc conjuguer l'image romantique du Pont Neuf et l'innovation technologique de ces salons.

Justement, comment avez-vous monté cette opération avec Unibail-Rodamco ?

En 2008, chacun de nous avait cinq sites. Nous nous sommes donc rassemblés pour offrir une palette plus large. Nous sommes certes dominants sur le territoire francilien, mais nous avons été entendus par l'Autorité de la concurrence. Celle-ci a considéré que c'était une entente vertueuse face à la concurrence européenne et internationale. Elle nous a néanmoins posé deux conditions : que nous nous engageons à continuer à construire et que nous veillions à ce que notre filiale Comexposium, organisatrice de salons, n'ait pas de conditions tarifaires privilégiées.

Comment envisagez-vous votre avenir dans la reconfiguration de la porte Maillot ?

Actuellement, il y a des travaux pour le prolongement d'Eole, sans oublier le tram qui va bientôt arriver. Un véritable hub de transport est en plein chantier. Dès que le terre-plein central va disparaître, peut-être que la question d'un bâtiment, avec une vue sur l'arc de Triomphe, la Défense et le bois de Boulogne, se posera pour renforcer notre offre...

Propos recueillis par Armand César

::: ECONOMIE

LE FIGARO – 23/11/2017

3 Les entreprises cotées ont fait des progrès en matière de parité et de rémunération des dirigeants



L'Autorité des marchés financiers dénonce cependant les cumuls de mandats et préconise la publication d'informations précises sur le bilan d'activité des présidents de conseils d'administration ou de surveillance.

Les entreprises françaises ont accompli ces dernières années de véritables progrès en matière de gouvernance, constate en substance l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le gendarme de la Bourse s'est penché pour la quatorzième année consécutive sur les pratiques des 60 plus grandes sociétés cotées françaises et qui se conforment au code Afep-Medef en matière de transparence, de rémunération des dirigeants ou encore de gouvernement d'entreprise. Le bilan est globalement bon.

[«Pour la première fois, il y a davantage de bonnes pratiques que de mauvaises»](#), précise un porte-parole de l'AMF. Le régulateur pointe ainsi plusieurs points positifs. Toutes les entreprises scrutées accueillent plus de 40 % de femmes au sein de leur conseil d'administration (niveau minimum imposé par la loi). Elles comptent en général un nombre élevé d'administrateurs indépendants et elles se conforment aux recommandations du code Afep-Medef en matière de conflits d'intérêts.

Certaines mauvaises pratiques demeurent toutefois. Le gendarme de la Bourse souligne ainsi le [cumul des mandats de Bolloré](#). «Le président-directeur général de Bolloré, qui est aussi président du conseil de surveillance de Vivendi, détient 13 mandats d'administrateur dans des sociétés cotées», écrivent les auteurs du rapport. Or, il est recommandé (par le code Afep-Medef) qu'un administrateur n'exerce pas plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées, autres que son groupe.

Plus de transparence

Le gendarme de la Bourse a également constaté des améliorations en matière de rémunération des dirigeants. Un sujet épineux, qui ces dernières années a été source d'échanges parfois houleux entre les actionnaires et les dirigeants de certaines sociétés, à l'occasion d'assemblées générales. Globalement, les entreprises ont fait des efforts de clarté: la présentation des émoluments des équipes dirigeantes dans les documents d'information mis à la disposition du public s'est améliorée. [Comme le prévoit la loi Sapin II entrée en vigueur cette année](#), les augmentations de salaires fixes sont désormais justifiées par écrit et la détermination de la rémunération variable est un peu plus transparente que par le passé. Par ailleurs, lorsqu'un dirigeant quitte la société, il ne perçoit pas plus de deux ans de rémunération, comme prévu par le code Afep-Medef.

Le gendarme de la Bourse veut toutefois aller plus loin. Il préconise ainsi aux entreprises de publier une information précise sur le bilan d'activité du président du conseil d'administration ou de surveillance et sur les missions qu'il a exercées. Il recommande également aux sociétés d'apporter des précisions supplémentaires (détail pour chaque objectif quantifiable, le niveau de réalisation atteint) pour déterminer la part du salaire variable des dirigeants.

De plus, les critères qualitatifs pour déterminer cette rémunération ne devraient pas être plus importants que les objectifs quantitatifs, plus difficiles à atteindre. Aujourd'hui, 36 % de la rémunération due aux dirigeants n'est pas liée à des critères de performance.

[Danièle Guinot](#)

L'OPINION – 23/11/2017

4 Budget 2018: pour la Commission européenne, le compte n'y est pas



La Commission souligne « un écart important » entre les mesures du budget 2018 et les efforts nécessaires pour rétablir l'équilibre des comptes publics.

Paris a beau promettre quinze milliards d'économies l'année prochaine, la Commission n'en recense pour l'heure que dix milliards

Selon la Commission européenne, qui a publié mercredi ses avis sur les projets de plans budgétaires de la zone euro, six pays présentent un risque de non-conformité avec les règles européennes. S'agissant de la France, elle table sur un écart important par rapport à la trajectoire d'ajustement requise pour assainir ses finances publiques et sur le non-respect du critère de réduction de la dette en 2018. La Commission a par ailleurs exprimé sa préoccupation quant à la persistance d'une dette publique élevée en Italie.

En matière de déficit public, la France va devoir changer de logiciel, et vite. Côté nominal, elle commence enfin à voir le bout du tunnel avec des prévisions (2,9 % du PIB en 2017 et 2018 selon Bruxelles, 2,9 % et 2,8 % selon Paris) qui pourraient enfin lui permettre de sortir l'année prochaine de la [procédure pour déficit excessif](#) – sous réserve, compte tenu de la très faible marge de sécurité dont elle dispose, que le calcul des retombées de [l'invalidation de la taxe de 3 % sur les dividendes](#) et de la recapitalisation d'Areva qui sera effectué par Eurostat ne lui joue pas un mauvais tour.

[Côté structurel](#), les choses s'annoncent beaucoup plus difficiles. Or c'est désormais à cette aune que sa situation budgétaire sera examinée quand elle se retrouvera dans le bras « préventif » (et non plus « correctif ») du Pacte de stabilité et de croissance, au côté de la quasi-totalité, voire de la totalité des pays de la zone euro, puisque l'Espagne, qui repassera l'année prochaine sous les 3 % avec un déficit beaucoup plus faible que la France (2,4 % du PIB), devrait à son tour rejoindre le club en 2019, voire au printemps 2018 en cas de notification surprise dès cette année.

« À partir de maintenant, le chiffre de 3 %, qui est un totem du débat français, ne doit plus être le critère d'analyse du déficit budgétaire. Il faut réfléchir en termes d'effort structurel et pas seulement de déficit nominal », explique le commissaire pour les Affaires économiques et financières Pierre Moscovici. D'autant que, dans la zone euro, le déficit budgétaire s'établit désormais en moyenne à 1,1 % cette année et 0,9 % l'année prochaine.

La France, qui refuse de casser la croissance, table sur [un petit effort structurel de 0,1 %](#) (solde entre les dépenses budgétaires et les réductions d'impôt), ce qui serait encore acceptable au regard de la marge de flexibilité de 0,5 point sur un an autorisée par les règles européennes. Mais la Commission anticipe quant à elle un effort structurel carrément négatif, de 0,4 point, loin, très loin du 0,6 % requis par la trajectoire définie dans la recommandation adressée à Paris.

« Il ne faut pas s'alarmer à l'excès de ce chiffre », souligne Pierre Moscovici. La différence s'explique en effet pour partie par l'attitude très prudente et conservatrice des experts européens, qui ne prennent en compte que ce qui est précisément comptabilisé, et ce avant la fin du mois d'octobre (excluant par exemple le dividende de la Banque de France). Chaque année, même s'il est particulièrement important cette fois-ci, l'écart constaté à l'automne tend à se réduire, voire à se résorber au regard de l'exécution budgétaire. « J'ai bon espoir que cela sera le cas d'ici au printemps 2018 », ajoute l'ancien ministre des Finances.

Inquiétude. En attendant, la Commission ne cache pas son inquiétude. « Pour la France, qui pourrait relever du volet préventif à partir de 2018 si elle corrige son déficit excessif en temps utile et de manière durable, le projet de plan budgétaire entraîne un risque de non-conformité avec les exigences du Pacte pour 2018 », avertit l'avis adopté mercredi. Outre « l'écart important par rapport à la trajectoire d'ajustement requise », Bruxelles pointe le niveau toujours très élevé de la dette publique qui, à 96,9 %, reste largement supérieur au seuil de 60 % fixé par les règles européennes et se réduit à un rythme beaucoup trop lent. La France est ainsi le seul pays de la zone euro dont le niveau ne baisse pas.

Par ailleurs, les doutes subsistent sur l'effort de réduction de la dépense. Les services de la Commission ne comptabilisent pour l'instant qu'une petite dizaine de milliards d'euros d'économies, quand Bercy promet quinze milliards.

Dans le détail, l'exécutif bruxellois considère que la division par deux du nombre d'emplois aidés devrait diminuer leur facture de 1,5 milliard d'euros, que la baisse des APL devrait rapporter 2,1 milliards et que le gel du point d'indice, couplé à l'instauration d'un jour de carence et à la réduction du nombre de fonctionnaires devrait rapporter quelque 2 milliards d'euros aux caisses de l'État. 5,5 milliards d'économies environ, auxquels s'ajoutent 4,2 milliards sur les dépenses de santé (la Commission émet quelques réserves sur ce chiffre) et un milliard sur les collectivités locales (alors que Paris en promet trois fois plus). Un programme d'économies documenté aux deux tiers seulement, qui a peu de chances d'atteindre ses objectifs. D'ailleurs, face à la grogne des bailleurs sociaux, le gouvernement est déjà en train de faire marche arrière sur la baisse des APL.

[Isabelle Marchais](#) et [Raphaël Legendre](#)

LE FIGARO – 23/11/2017

5 La fiscalité écologique va grever lourdement le budget des Français



EXCLUSIF - La facture annuelle de carburant et de chauffage d'un ménage augmentera de 313 euros d'ici à 2022.

C'est une hausse d'impôts massive dont on parle peu. Le gouvernement a décidé, dans le cadre de son projet de budget 2018, examiné en séance au Sénat à compter de ce jeudi, [d'accélérer la hausse de la taxe carbone](#) ces cinq prochaines années. De quoi rapporter à l'État pas moins de 3,7 milliards d'euros l'année prochaine, puis jusqu'à 14,2 milliards d'euros en 2022. Environ 60 % de l'alourdissement de cette fiscalité écologique, qui vise à inciter les Français à moins brûler d'énergies fossiles, pèsera sur les finances des ménages, et 40 % sur les comptes des entreprises, d'après le rapport que *Le Figaro* s'est procuré, du sénateur LR Albéric de Montgolfier, rapporteur général de la commission des finances.

L'impact sur le budget des ménages sera de 79 euros en moyenne en 2018 et de 313 euros par an en 2022, d'après une étude inédite de la Direction générale de l'énergie et du climat, citée par le rapport sénatorial. Et encore, cette moyenne cache de grandes disparités. Un ménage se chauffant au gaz et roulant peu, avec une voiture essence, verra sa facture de chauffage et de carburant augmenter de 75 euros l'année prochaine et de 296 euros en 2022 (par rapport à 2017). En revanche, un ménage possédant une chaudière au fioul et [une auto roulant au gazole](#) s'acquittera de 136 euros en plus en 2018 et de 538 euros en 2022!

L'alourdissement de la fiscalité verte passe par deux mesures distinctes. La première, c'est l'accélération de la hausse de la valeur officielle de la tonne de carbone. Cette dernière sera portée à 44,60 euros en 2018 (au lieu des 39 euros prévus par François Hollande) et atteindra par paliers 86,20 euros en 2022. Cette «composante carbone» vient automatiquement alourdir les taxes pesant sur les énergies fossiles, en fonction de la teneur de ces dernières en CO2. Seconde mesure, l'alignement de la fiscalité du diesel sur l'essence. Historiquement plus basse, [la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques](#) (TICPE) sur le gazole rattrapera d'ici à 2021 le niveau de la TICPE pesant sur l'essence. Elle augmentera d'abord de 6,33 centimes par litre en 2018 par rapport à 2017. À la fin du quinquennat, la hausse cumulée de la TICPE sur le gazole s'élèvera à 25,16 centimes par litre, soit un bond de près de 47 %.

Peu de compensations

Face à cette hausse massive de fiscalité, le gouvernement a prévu peu de compensations. Une prime à la conversion de 1000 euros (jusqu'à 2000 euros sous condition de ressources) pour changer sa voiture diesel pour une essence sera mise en place, pour un budget de 127 millions d'euros. La généralisation du «chèque énergie» ne coûtera que 80 millions d'euros de plus à l'État que les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz qu'elle remplacera. Des sommes bien éloignées des 3,7 milliards d'euros de hausse de la fiscalité carbone en 2018.

«Certes, jusqu'à présent, l'augmentation de la fiscalité carbone a été indolore car les prix de l'énergie sont bas, souligne Albéric de Montgolfier. Mais si ces derniers remontent, alors l'accélération de la hausse voulue par le gouvernement deviendra insupportable.» Pis, précise sans fard le gouvernement dans les documents budgétaires, le niveau de ces taxes écologiques n'a pas été étudié pour changer le comportement des Français, mais «en fonction des objectifs budgétaires» de ces cinq prochaines années.

Albéric de Montgolfier: «Les objectifs d'économies de la loi de finances ne sont pas assez ambitieux»

Le Rapporteur général LR de la commission des finances du Sénat affirme qu'il ne votera pas la création de l'IFI.

Bruxelles critique le budget français. Qu'en pensez-vous?

La commission des finances du Sénat a exactement la même appréciation. La France est le seul pays de la zone euro qui ne se désendette pas. Nous portons un avis mitigé sur le projet de loi de finances. Nous apprécions que les baisses d'impôts n'aient pas été repoussées en fin de quinquennat. Mais les objectifs d'économies ne sont pas assez ambitieux.

Où réaliser des économies?

Les rémunérations et les pensions des fonctionnaires représentent le premier poste de dépenses. C'est donc là que doivent porter les efforts. Le président Macron dit vouloir supprimer 120.000 postes dans la fonction publique d'ici à 2022, dont 50.000 au sein de l'État. Or [le projet de budget 2018](#) ne prévoit d'en supprimer que 1 600. 90 % des efforts sont reportés aux années ultérieures! Nous doutons par conséquent de la volonté de l'exécutif d'atteindre l'objectif annoncé sur cinq ans.

Qu'en est-il des baisses d'impôts?

Nous approuvons la baisse de l'impôt sur les sociétés, la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) et la suppression de l'ISF. Mais il est inexplicable d'instaurer un impôt sur la fortune immobilière (IFI), qui continuera de taxer l'immobilier de rendement. Ce secteur fait partie de l'économie réelle! Il représente 18 % de la richesse nationale. D'autant plus que le capital sous forme de liquidités ne sera pas taxé. Si vous détenez 2 millions d'euros sous forme de bitcoins, d'or ou de diamants, vous ne serez plus soumis à l'impôt sur la fortune. Mais si vous détenez une boutique que vous louez à un commerçant, vous le serez au titre de l'IFI. Il y a un vrai problème de cohérence. Nous ne voterons donc pas la création de l'IFI.

[Guillaume Guichard](#)

6 Les chambres de commerce se préparent à un nouveau plan social



Avec plus de 1.000 licenciements, la CCI Paris Ile-de-France a assumé la moitié des suppressions de postes

du réseau des chambres de commerce lors des derniers plans sociaux.

Votee en première lecture par les députés, la baisse de 17 % de la taxe pour frais de chambre pourrait se traduire par 2.000 suppressions de postes en 2018, alertent les chambres de commerce et d'industrie.

Les élus des chambres de commerce et d'industrie ne se font guère d'illusions. Convaincre les sénateurs de revenir sur [la baisse de 150 millions d'euros \(à 750 millions d'euros\) du produit de la taxe pour frais de chambre](#), qui leur est affecté, ne sera pas simple. Et il sera encore plus difficile de persuader les députés, qui viennent de voter la mesure, lorsque l'article 19 du budget arrivera en deuxième lecture à l'Assemblée.

Appliquée au 1^{er} janvier prochain, cette nouvelle baisse de leurs recettes de fonctionnement « *mettrait en péril une quarantaine de chambres rurales et nous contraindrait à nous séparer de 2.000 salariés, c'est un plan social qui ne dit pas son nom* », déplore Pierre Goguet, président de CCI France, l'organisation faîtière du réseau. Il compte encore 115 établissements, outre-mer compris, et emploie 21.000 salariés sous un statut proche de celui de la fonction publique.

Étaler la baisse sur la mandature

Ce n'est pas une nouveauté pour les élus consulaires - des chefs d'entreprise bénévoles - quand on sait que le produit de la taxe pour frais de chambre n'a cessé de diminuer depuis 2012, où il avait culminé à près de 1,4 milliard d'euros.

Mais les équipes arrivées en janvier dernier à la tête des chambres de commerce se veulent plus pragmatiques que les précédentes. « *Nous sommes convaincus qu'il faut réduire la fiscalité qui pèse sur les entreprises et nous allons y contribuer, mais nous proposons d'étaler cette baisse sur la durée de la mandature* », explique Pierre Goguet. En clair, les [efforts de modernisation et de numérisation du réseau](#), sa rationalisation aussi, vont commencer à porter leurs fruits et permettre de supporter la baisse.

Redéfinir les missions

Dans ces conditions, les chambres pourraient intégrer les directives sur leurs missions que prépare Bercy dans le cadre d'une inspection du réseau et son éventuelle fusion avec celui des chambres de métiers... Surtout, les chambres espèrent préserver leurs [structures d'apprentissage et d'enseignement](#) tout en maintenant la [capacité d'autofinancement](#), qu'elles viennent tout juste de retrouver, pour investir et co-investir avec les collectivités.

Dominique Malécot

7 Taxe d'habitation : la suppression pour tous est dans les cartons



A terme, la suppression de la taxe d'habitation pourrait être appliquée pour tous les foyers.

Évoquée par Bercy, l'idée, qui trotte également dans la tête du président, pourrait voir le jour rapidement.

Savoir lire entre les lignes... Entre celles du budget 2018, certains croient déjà comprendre que la suppression (sur trois ans) de [la taxe d'habitation](#) (TH) qui concernera 80 % des Français au 1^{er} janvier, pourrait les concerner tous ! « La cohérence serait de supprimer la TH, c'est-à-dire d'acquitter 100 % des ménages qui la paient », confiait récemment une source haut placée à Bercy, dotée d'un accès direct au président de la République.

Emmanuel Macron n'a d'ailleurs jamais caché que sa suppression totale pourrait à terme être étudiée. « A la fin de son mandat ou lors d'un second quinquennat », prédit un député de la commission des Finances. Le président se laissera-t-il convaincre d'accélérer le calendrier ? Voire d'enclencher la réforme dès 2018 ? « Aucune chance, s'étrangle Jean-René Cazeneuve, député (LR) du Gers. Vu son coût — de 10 à 12 milliards d'euros —, une telle mesure est irréalisable dans le budget 2018. »

Big bang de la fiscalité locale

De fait, « il faut d'abord retrouver des marges pour que les gains de croissance nous permettent cette extension », insiste un haut fonctionnaire à Bercy. 2019, 2020 ? Un conseiller ne ferme aucune porte. Cette perspective a, en tout cas, un bénéfice politique évident, de nature à contrer la fronde de la commission des Finances du Sénat.

Plusieurs sénateurs d'opposition s'apprêtent, en effet, à saisir le Conseil constitutionnel, au motif qu'une TH ciblée battrait en brèche le principe d'égalité des citoyens devant l'impôt. Les Sages leur donneront-ils raison en retoquant la mesure ? Maignon (sur) joue la confiance. Le texte « a été vu et validé par le Conseil d'Etat », assurait-on, mercredi, dans l'entourage du Premier ministre. Michel Sapin, l'ex-ministre des Finances, est beaucoup plus prudent : « Il existe évidemment des risques constitutionnels lourds. »

Dans l'esprit de ceux qui le défendent à Bercy et à l'Élysée, ce projet de suppression globale de la taxe d'habitation prépare un big bang de la fiscalité locale. Nom de code : « Réforme des bases locatives. » Un terme barbare pour désigner le travail de mise à jour de la valeur de chaque mètre carré de logement français ! Suivi — on peut l'imaginer — par la mise en place d'un nouvel impôt local, alourdi pour beaucoup. Le dossier est si explosif que tous les gouvernements précédents ont reculé. Macron, « lui, ne flanchera pas, assure un député de la commission des Finances. Il veut mener toutes les réformes, même les plus douloureuses ». Après avoir applaudi la fin de la TH, les contribuables pourraient alors pleurer.

Charles de Saint Sauveur et Matthieu Pelloli

8 Hausse de la CSG : les entreprises publiques devraient être compensées



EDF et la SNCF vont devoir payer une prime à leurs agents pour compenser la hausse de la CSG l'an prochain. En échange, les cotisations employeur devraient baisser.

Emmanuel Macron l'a promis : aucun salarié ne doit subir de baisse de son pouvoir d'achat à l'occasion du relèvement de 1,7 point de la CSG en 2018. Les salariés du privé enregistreront même un gain, grâce à la réduction de leurs cotisations de 3,15 %.

Pour les fonctionnaires, la hausse de la CSG sera juste neutralisée. Cela passe par la suppression de leur contribution de solidarité chômage (1 %), qui s'élève au total à 1,4 milliard d'euros. Comme cela ne suffisait pas, s'y ajouteront des primes pérennes pour un montant de 1,6 milliard.

Ce dernier point pouvait potentiellement poser un problème aux collectivités territoriales et aux hôpitaux, obligés de verser une prime à leurs fonctionnaires alors qu'ils ne bénéficient pas des rentrées de CSG supplémentaires. Raison pour laquelle le gouvernement a complété cette mécanique complexe par la baisse de la cotisation maladie des employeurs locaux et hospitaliers, ce qui doit donc soulager les finances de ces derniers.

Ce système de compensation a donné lieu à de vifs échanges lors de l'examen du projet de loi de finances à l'Assemblée, lundi. Les députés ont obtenu du gouvernement qu'un rapport évalue avant le 30 juin 2018 si les agents publics et les salariés des entreprises para-publiques ont effectivement bien été intégralement compensés pour la hausse de la CSG.

Agents sous statut

Le cas des entreprises publiques à statut est particulièrement problématique. Des groupes comme EDF, la SNCF ou la RATP emploient encore des agents de droit privé relevant d'un régime spécial, avec leur propre caisse de protection sociale et leur caisse d'action sociale. Par certains aspects, leur statut ressemble à celui des fonctionnaires. Mais dans ces actuels ou anciens établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), c'est l'entreprise qui devra payer de sa poche pour neutraliser la hausse de la CSG chez les agents sous statut.

Une perspective qui n'enchanté évidemment pas lesdites entreprises à statut. Chez EDF, qui emploie 64.300 agents sous statut, on s'est gratté la tête pour savoir comment financer quasiment 1 point de masse salariale supplémentaire, alors que l'entreprise fait des économies et vient de renoncer à afficher un cash flow positif après dividendes l'an prochain. Toutes les options ont été examinées, jusqu'à une baisse du dividende.

Cela ne sera pas nécessaire. Selon nos informations, le gouvernement prévoit d'alléger les cotisations patronales payées par ces entreprises publiques à statut, afin que l'opération soit à somme nulle pour elles. Reste à négocier les modalités de compensation des salariés avec les

syndicats des entreprises concernées. Une prime ? Une augmentation de salaire ? Cela aussi reste à décider.

Solveig Godeluck et Renaud Honoré

LE PARISIEN – 23/11/2017

9 Transport aérien : menace de grève pour les vacances de fin d'année



En raison des blocages sur sa filiale Hop ! entre la direction d'Air France et le syndicat SNPL, une menace de grève pèse sur les fêtes de fin d'année

Le SNPL, principal syndicat des pilotes, menace d'appeler à la grève pendant les vacances de fin d'année si les négociations avec la direction d'Air France sur sa filiale Hop ! restent bloquées.

Les avions d'Air France et de sa filiale Hop ! vont-ils rester cloués au sol pour les fêtes de fin d'année ? C'est à craindre. Le principal syndicat des pilotes du SNPL vient de voter le principe d'une grève. En cause, les négociations en cours avec la direction d'[Air France](#) sur les conditions de travail des pilotes de sa filiale régionale Hop !.

Au cœur de ce bras de fer, des points de blocage sur l'organisation entre les jours travaillés des pilotes et les jours non travaillés. S'y ajoutent des divergences sur le système dit des « nuits courtes », qui autorise la compagnie, grâce à une dérogation, à imposer moins de 10 heures de repos entre le dernier vol de la journée et le premier du jour suivant.

Si Air France est parvenu à signer un accord avec les hôtesse et les stewards, il demeure un statu quo avec les pilotes depuis la fusion, il y a quatre ans, de Brit'Air, Régional et Airlinair au sein d'une nouvelle compagnie régionale, baptisée Hop !

Sur le papier, un accord doit être impérativement signé avant la fin novembre, ce qui semble en l'état improbable. Face à cette situation, la Direction générale de l'aviation a autorisé Air France à imposer un texte unilatéralement si les négociations n'évoluent pas avant le 1er décembre.

Le SNPL ne veut pas d'un texte imposé par Air France

Une hypothèse inacceptable pour le SNPL. « Une grève est extrêmement probable. Il y a un risque de contournement du dialogue social par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui est illégal selon nous », explique à La Tribune Christophe Tharrot, le président du SNPL.

Le syndicat, fort de sa représentation au sein de la profession, pourrait dès lors engager un mouvement qui dépasse les limites du groupe Air France pour s'étendre à d'autres compagnies.

A la tête d'Air France, le directeur général Franck Ternier compte toujours sur un accord dans la courte période à venir sans écartier le risque de voir éclater un tel mouvement social. « Si nous ne signons pas d'ici au 1er décembre, nous avons l'autorisation de passer les règles d'utilisation des pilotes de manière unilatérale. Je souhaite évidemment que nous arrivions à trouver un accord. Nous avons envoyé à la DGAC le dernier texte soumis à signature. Il n'y a pas beaucoup de points d'écart. Je suis confiant », a-t-il expliqué devant l'association des journalistes de l'aéronautique et de l'espace (AJPAE).

Pour ne rien arranger, l'ambiance chez Hop ! est loin d'être au beau fixe. La compagnie connaît, aujourd'hui, des [difficultés de fonctionnement](#), avec des retards fréquents et des vols annulés (+ 200 % en 2017). De nombreux pilotes, grâce à un accord antérieur, veulent quitter Hop ! pour rejoindre les rangs d'Air France. Entre 100 et 140 pilotes (sur 850) devraient partir d'ici à 2019, ce qui a pour effet de déstabiliser encore un peu plus la compagnie. « Un accord sur l'étalement des départs est sur la table mais il doit encore être signé », a précisé le directeur général d'air France. Une autre source de tensions ?

LE FIGARO – 23/11/2017

10 Carrefour va ouvrir ses hypermarchés le dimanche



INFO LE FIGARO - Le groupe a trouvé un accord avec les syndicats majoritaires pour pouvoir ouvrir ses 192 hypers de France tous les dimanches jusqu'à 13 heures. Dans un premier temps, selon la direction, une trentaine de magasins seraient concernés. À chaque fois, le comité d'entreprise de l'hyper aura un droit de veto.

Quatre mois après [son arrivée à la tête de Carrefour](#), Alexandre Bompard obtient une victoire de taille. Selon nos informations, le nouveau PDG a réussi à convaincre les syndicats de signer un texte permettant à ses hypermarchés d'ouvrir tous les dimanches jusqu'à 13 heures (heure limite fixée par la loi). Carrefour tente de négocier un accord depuis plus d'un an, constatant que [ses concurrents directs se mettaient à ouvrir le dernier jour de la semaine](#). Mais les discussions ont longtemps patiné.

Relancées il y a deux mois, les négociations ont abouti ce mercredi après-midi, FGTA-FO (46% chez Carrefour Hypermarchés SAS) et la CGC (7,80%) ayant apposé leur paraphe en bas du texte proposé il y a quelques jours par la direction. À elles deux, ces représentations syndicales atteignent les 50% nécessaires à la validation et à l'entrée en vigueur de l'accord pour ouvrir le dimanche. La possibilité de signer reste ouverte jusqu'au 30 novembre pour les autres syndicats, notamment la CFDT qui doit d'abord consulter sa base. Son accord n'est toutefois pas indispensable pour valider le texte.

Droit de veto et embauches massives

Pour débloquer la situation, la nouvelle direction de Carrefour s'est employée à donner des garanties. Notamment sur le respect absolu du volontariat, prévu dans la loi mais que les syndicats craignaient de ne pas voir suivi. La rémunération sera par ailleurs doublée les dimanches travaillés. Carrefour s'est enfin engagé à embaucher «de nouvelles équipes spécifiquement dédiées à l'activité dominicale», selon le texte que *Le Figaro* a pu consulter. Surtout, le groupe a

donné un droit de veto à chaque hyper qui, avant toute ouverture, devra avoir «un avis conforme des CE des magasins concernés». Dans le cas contraire, l'hypermarché restera fermé.

Pour ne pas braquer les syndicats, la direction a martelé qu'elle ne voulait pas ouvrir la totalité de ses 192 hypermarchés (entrant dans le périmètre de l'accord) tous les dimanches. Une salve de consultations sur une liste de 30 magasins établie par Carrefour est prévue d'ici à début 2018. En cas de feu vert, Carrefour estime à 650 le nombre d'embauches prévues pour assurer ces 30 ouvertures. Par ailleurs, à l'approche des fêtes de fin d'année, nombre de ses hypermarchés ouvriront le dimanche toute la journée (en vertu du dispositif des «[12 dimanches du maire](#)»). Dans ces cas précis, la rémunération des salariés volontaires est majorée de 200%.

[Olivia Détroyat](#)

LE FIGARO – 23/11/2017

11 **Envoyé Spécial et Complément d'enquête menacés : colère de la rédaction de France 2**



TÉLÉVISION - Une assemblée générale de la SDJ est prévue jeudi après-midi «pour prendre le pouls des journalistes». Si la rédaction de la chaîne publique est en colère, elle n'envisage pas de motion de défiance. Pour le moment.

Aujourd'hui, [Complément d'enquête](#) est proposé trois fois par mois en deuxième partie de soirée, [Envoyé Spécial](#) deux fois en prime. Bientôt, [chaque magazine pourrait n'avoir droit qu'à un seul numéro mensuel](#), en prime time. La raison? [France Télévisions doit économiser 50 millions d'euros en 2018](#). Si rien n'est encore arbitrée, toutes les pistes sont envisagées. Alors que le budget de l'année prochaine est actuellement à l'étude, l'inquiétude gagne les journalistes des émissions concernées. D'après nos informations, ils se réuniront jeudi après-midi lors d'une assemblée générale organisée par la SDJ de France 2.

Une réunion d'information qui fait suite à la lettre ouverte des équipes d'*Envoyé Spécial* et *Complément d'enquête* adressée, il y a deux jours, à Delphine Ernotte. Dans ce message que nous avons pu consulter, les journalistes alertent la présidente de France Télévisions sur la potentielle réduction d'effectifs que cette coupe budgétaire engendrerait. «Nous venons d'apprendre qu'un projet de la direction de l'information prévoit la suppression pure et simple des 33 CDD de reporters des magazines, c'est-à-dire de la quasi-totalité des postes de fabricants des émissions *Envoyé Spécial*, *Complément d'enquête* et *13h15*». Et de prévenir: «Concrètement, sans CDD, sachez qu'il ne restera que deux reporters à *Complément d'enquête*, et cinq à *Envoyé spécial*. Autant le dire franchement: cela reviendrait à faire disparaître ces émissions».

Ces journalistes estiment que cette réforme est «dangereuse» au point de vue éditorial et «incohérente» pour le téléspectateur. «Comment se retrouver dans une soirée du jeudi qui verrait se succéder ces deux émissions mais aussi [L'Angle Eco](#), [L'Émission Politique](#), les portraits de [Laurent Delahousse](#)? Cinq marques pour une seule case alors qu'une récente étude commandée par la direction des magazines - et facturée 48.000 euros- préconisait l'inverse». Un journaliste d'un des deux magazines s'inquiète: «La seule piste envisagée est de réduire par trois les émissions. C'est comme si désormais, les JT ne dureraient plus que 10 minutes au lieu de 30. C'est

une entorse à la mission du service public. Par ailleurs, c'est assez violent de changer une grille en plein milieu de l'année et de se séparer des journalistes compétents sept mois avant la fin de leur contrat». Et de rappeler: «France Télévisions est l'un des seuls groupes d'Europe, avec la BBC, à proposer des enquêtes au long cours. C'est dommage d'en arriver là aujourd'hui» Les équipes des émissions visées réfléchiraient en ce moment à des contre-propositions pour la direction. Pourtant réclamée par la SDJ de France 2, la confrontation avec [Delphine Ernotte](#) n'aura pas lieu. Son cabinet a fait savoir que la patronne ne pouvait les recevoir dans les plus brefs délais.

Interrogé sur France Inter ce mardi matin, [Yannick Letranchant](#), directeur de l'information de France 2, a tenu à préciser que rien n'était tranché. «Tout se regarde et, à ce jour, aucune décision n'est prise. On est encore dans la réflexion avec les équipes». Seul objectif pour cet ancien rédacteur en chef des journaux télévisés de France 2: maintenir les rendez-vous hebdomadaires de l'information du jeudi. «On ne sabre pas les magazines. Ce n'est pas parce qu'il y a un petit peu moins, qu'il n'y a plus d'investigation. Cela ne se mesure pas au kilo mais à la qualité». Pour lui, mieux vaut réduire les numéros de ces marques que «de les supprimer totalement».

19h, le dimanche toujours à l'antenne en janvier

D'autres pistes de suppression d'émissions sont à l'étude. Dans le viseur? [Soir 3 week-end](#) et [19h le dimanche](#), le nouveau rendez-vous dominical de Laurent Delahousse. «On pense qu'il faut laisser du temps à cette émission, on la retrouvera à la rentrée de janvier», a toutefois nuancé Yannick Letranchant.

De son côté, la direction de France Télévisions préfère rappeler que d'autres secteurs du groupe sont touchés par ces restrictions budgétaires. Ainsi, elles auront également des conséquences sur les acquisitions de programmes, les émissions en flux ou encore les contrats sportifs. «Les rediffusions pourraient être plus nombreuses dans les prochains mois», ajoute-t-on. Les trois priorités de Delphine Ernotte restent la «création, l'information et le numérique», souligne-t-on encore. «L'offre de programmes d'investigation reste ambitieuse». Le nombre de numéros pour *Envoyé Spécial* pourrait par exemple varier entre un et deux par mois.

Un discours qui ne suffit pas à calmer les troupes. Une assemblée générale de la SDJ est prévue jeudi après-midi à 14h30 au siège du groupe «pour prendre le pouls des journalistes». Pas de motion de défiance envisagée pour l'heure. L'ordre du jour sera la crise des magazines ainsi que la réduction drastique des CDD. «Mais tout peut arriver», nous souffle-t-on. «Il n'y pas de signe de marche arrière...», regrette-t-on encore. D'autant que d'autres services risquent de manifester leurs craintes et leur colère. La SDJ du site d'information de Franceinfo s'inquiète pour l'offre digitale de son site qui se verrait ainsi menacée. D'après nos informations, la direction de l'information n'envisage pas de se rendre à cette assemblée.

France Télévisions est bel et bien frappé par une crise. Il y a mois seulement, [une grève historique](#) des salariés était déjà organisée pour protester contre le non-remplacement des CDD dans les rédactions des journaux télévisés. Le site et la chaîne Franceinfo étaient alors fortement perturbés.

[Sarah Lecoeuvre](#)

::: SOCIÉTÉ

LE POINT – 23/11/2017

12 Les conditions à l'interdiction du voile en entreprise



Une entreprise peut interdire à ses salariés en contact avec la clientèle de porter des signes religieux. Cette interdiction ne peut résulter d'un simple ordre oral, et doit être inscrite dans un règlement intérieur ou une note de service.

Des salariés en contact avec la clientèle peuvent se voir interdire de porter des signes religieux, si cette règle émane d'un règlement intérieur ou d'une note de service.

La [Cour de cassation](#) vient de préciser les contours d'un débat brûlant. Dans un arrêt rendu mercredi 22 novembre 2017, et deux ans après avoir saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) d'une question préjudicielle, elle précise les contours de la clause de neutralité en entreprise, une disposition créée par la loi El Khomri en 2016. Un employeur peut désormais édicter un règlement intérieur ou une note de service prévoyant que les salariés n'ont pas le droit de porter des signes religieux ou politiques sur leur lieu de travail.

Deux conditions sont toutefois posées par la Cour de cassation. La première est que cette clause doit être « indifférenciée ». Cela signifie que ne peut être visé qu'un seul culte ou une seule religion. Un chef d'entreprise n'aura, par exemple, pas le droit d'interdire les seuls voiles dans sa société, et ce, afin de ne pas stigmatiser certains employés et d'éviter certaines mesures discriminantes. La deuxième condition est que cette règle ne peut s'appliquer qu'aux salariés en contact avec la clientèle.

Pas de licenciement possible avant d'avoir examiné un possible reclassement

Un autre garde-fou a été instauré par la Cour de cassation. Si une salariée refuse d'ôter son voile islamique – les cas qui concernent la religion musulmane sont les plus courants devant les tribunaux –, le chef d'entreprise ne peut pas prendre immédiatement une mesure de licenciement. Il doit d'abord vérifier qu'une autre solution qui n'entraînerait pas une charge supplémentaire pour la société n'est pas possible, comme un reclassement par exemple.

Dans le cas examiné par les magistrats de la chambre sociale de la Cour de cassation, il s'agissait d'une salariée voilée, Asma B., embauchée par une société de conseil en 2008. Asma avait fait l'objet d'un licenciement pour faute pour avoir refusé d'enlever son voile lorsqu'elle intervenait chez les clients. La salariée avait saisi les prud'hommes, estimant qu'il s'agissait d'une mesure discriminatoire en raison de ses convictions religieuses.

Le voile « gêne » les collaborateurs de l'entreprise, selon le patron

L'employeur a fait valoir que c'est un client qui lui avait demandé qu'Asma intervienne sans voile et que la salariée était tout à fait autorisée à garder son voile lorsqu'elle était au bureau. Le patron considère que cette mesure prohibitive visait à sauvegarder les « intérêts de l'entreprise ». Il précise que le voile « gêne » certains collaborateurs de l'entreprise et qu'Asma s'était d'abord présentée sans voile lors de son stage, puis les cheveux noués par un bandana, puis enfin cachés sous un voile. Plusieurs avertissements lui avaient été adressés les mois précédant son licenciement.

Le conseil des prud'hommes puis la [cour d'appel de Paris](#) ont rejeté les demandes de la salariée, relevant qu'une entreprise devait tenir compte de la diversité des clients et de leurs convictions, et

qu'elle pouvait donc, sous certaines conditions, imposer « aux employés en contact avec la clientèle une obligation de discrétion qui respecte les convictions de chacun ».

Mais la Cour de cassation, s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne de mars 2017, en a décidé autrement. Estimant que le souhait du client d'Asma de ne plus la voir voilée ne pouvait être considéré « comme une exigence professionnelle essentielle et déterminante » ouvrant la voie à un licenciement en cas de refus d'ôter le voile. Et surtout, que l'ordre donné à Asma d'enlever son voile islamique était purement oral et ne résultait pas d'un règlement intérieur ou d'une note de service. La mesure est donc considérée comme discriminante.

[Marc Leplongeon](#)

L'OPINION – 23/11/2017

13 Emmanuel Macron lance un plan choc de «sécurité sexuelle»



Emmanuel Macron présentera son plan samedi à l'Elysée, en présence de son épouse Brigitte.

Le Président annoncera samedi un éventail de mesures contre les violences sexuelles et sexistes. Sur le modèle des campagnes de sécurité routière, il compte mener parallèlement prévention et répression

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, samedi, Emmanuel Macron dévoilera solennellement un ensemble de mesures de prévention et d'accompagnement des victimes.

« Monsieur le président de la République et Madame Brigitte Macron vous prient de bien vouloir participer au lancement de la grande cause du quinquennat pour l'égalité femme-homme ». Deux cents invités présenteront leur carton d'invitation aux portes de l'Elysée, samedi matin, pour assister au premier discours d'Emmanuel Macron sur ce thème. Mais bien au-delà des personnalités présentes, les annonces visent à embarquer la société, en premier lieu sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

« Il faut que l'impact sur les mentalités soit fort », espère l'Elysée, qui réfléchit aux « meilleurs moyens de changer globalement les comportements ». Comme pour la sécurité routière, Emmanuel Macron veut une mobilisation totale des pouvoirs publics. « Rouler trop vite ou harceler une femme dans la rue, c'est pareil, assène son entourage. Comment avons-nous intégré le port de la ceinture ? Grâce à une batterie d'actions préventives et répressives. »

Génération Youporn. Selon nos informations, parmi la panoplie de mesures qui devraient être annoncées, figure une campagne de communication contre les violences sexistes et sexuelles. Comme les clips chocs sur les dangers de la route, le gouvernement pourrait opter pour des spots télévisés diffusés de manière régulière. Dans les collèges, une opération de sensibilisation contre la pornographie est également sur la table, impliquant les parents, les adolescents et les personnels des établissements scolaires. En moyenne, un enfant est pour la première fois

confronté à des images pornographiques à l'âge de 11 ans. En mars, l'étude « Génération Youporn » de l'Ifop montrait que cette industrie influence de plus en plus la sexualité des jeunes de 15-24 ans.

En musclant le combat culturel, Emmanuel Macron entend amorcer un changement dans la politique d'égalité femme-homme. Avec à la clé, comme pour la sécurité routière, un souci d'efficacité : en quarante ans de politique active, le nombre de morts sur la route a été divisé par quatre, alors que le trafic routier a doublé. En 2002, après les annonces de Jacques Chirac, les statistiques s'effondrent avant même l'arrivée du premier radar automatique fin 2003... « Pour agir sur un fait de société, il faut créer un environnement intellectuel et sociétal propice à la prise de conscience », souligne la présidence de la République, citant le mouvement #Balancetonporc. « Ce qui ajoute de la blessure à la blessure, c'est le silence, le tabou, a réagi Emmanuel Macron, interrogé mi-octobre sur l'affaire Weinstein, sur TF1. Il faut dire à toutes les femmes victimes de violences ou d'humiliation d'en parler. Ce n'est pas une honte, ce ne sont pas elles les honteuses, ce sont eux. »

« La prévention contre les violences sexuelles ressort parmi les attentes de la société, abonde Amina N'Diaye de Make.org, qui lance samedi une opération avec des grands groupes, 20 associations de référence, 500 000 citoyens et une centaine de personnalités du sport, du cinéma et des médias. [Mais les pouvoirs publics ne peuvent agir seuls ; le sujet imprègne les associations et les entreprises.](#) » Des contributions estampillées « société civile » remonteront au cabinet de la secrétaire d'État, Marlène Schiappa, jusqu'au 8 mars prochain.

Recueil des preuves. Lutter contre le silence, c'est bien sûr aider les victimes à porter plainte. Actuellement, 80 % d'entre elles n'entament aucune démarche après leur agression. Samedi, Emmanuel Macron soutiendra la généralisation de la pré-plainte en ligne annoncée par la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, il y a dix jours. Cette procédure, déjà possible pour l'atteinte aux biens, permettra aux victimes de signaler une agression sans se déplacer au commissariat. Dans les hôpitaux, le « recueil des preuves » sans dépôt de plainte sera aussi généralisé, pour faciliter les démarches ultérieures. L'accompagnement pourrait enfin inclure une prise en charge des soins psycho-traumatiques des victimes.

Cet éventail complétera l'adaptation de la réponse judiciaire. Nicole Belloubet et Marlène Schiappa travaillent actuellement [sur un projet de loi visant à mieux réprimer les violences sexistes et sexuelles.](#) Parmi les nouvelles dispositions : une infraction de harcèlement de rue, l'allongement du délai de prescription pour les crimes sexuels sur mineurs et l'instauration d'un âge de présomption de non-consentement. « Entre 13 et 15 ans », ont précisé les deux membres du gouvernement. La ministre de la Justice s'est publiquement exprimée en faveur de la limite basse, pour laisser au juge le soin d'apprécier chaque situation, tandis que la secrétaire d'État défend la limite haute, qu'elle estime plus protectrice.

Le discours de samedi sera en tout cas l'occasion pour le chef de l'État de hisser ces débats au plus haut niveau. En six mois, le Président s'est exprimé une fois sur le sujet, interrogé à la télévision par David Pujadas. Il avait alors annoncé la fameuse « procédure de verbalisation » des actes de harcèlement pour « qu'il y ait une réponse immédiate », dans la rue et dans les transports en commun.

Au-delà des questions de violence et de harcèlement, la « grande cause du quinquennat » portera sur les inégalités de genre. Moins enclin à jouer sur sa fibre féministe que durant la campagne, [Emmanuel Macron est attendu au tournant par ceux qui critiquent sa propension à placer des hommes aux postes de pouvoir.](#) « Son entourage proche est masculin mais c'est le hasard de la vie, se défend un membre de son cabinet. Il porte à la cause des femmes une attention très particulière. » La preuve : pour respecter la vie familiale des conseillers, pas de réunion avant 9 heures ou après 19 heures. Une façon de balayer devant sa porte.

[Ivanne Trippenbach](#)

FRANCE TV – 23/11/2017

14 Pierre Gattaz (Medef) : "Contrôler les chômeurs, c'est les accompagner"

Pierre Gattaz, président du Medef, invité de l'Interview éco, mercredi 22 novembre.

Pierre Gattaz, le président du Medef, était l'invité de Jean Leymarie, mercredi soir, pour évoquer le contrôle et l'accompagnement des chômeurs par Pôle emploi.

Pôle emploi a rendu public, mercredi 22 novembre, un premier bilan du [contrôle des chômeurs](#) selon les modalités mises en place depuis novembre 2015. Sur les 269 000 contrôles effectués, 14% ont donné lieu à des sanctions, selon Pôle emploi, qui estime que la majorité des demandeurs d'emploi contrôlés sont "redynamisés". Invité de [l'Interview éco](#) de franceinfo ce mercredi, Pierre Gattaz, le président du Medef, a estimé que le contrôle des chômeurs était "avant tout un accompagnement".

Franceinfo : Emmanuel Macron veut contrôler davantage les chômeurs, vous aussi. Dans certains cas vous avez proposé des contrôles quotidiens. Pourquoi vous méfiez-vous des chômeurs ?

Pierre Gattaz : Le contrôle ne veut pas dire sanction. C'est un accompagnement avant tout. C'est d'aider des gens qui sont au chômage et veulent retrouver du travail et de sanctionner quand il n'y a pas les efforts nécessaires. Le contrôle, c'est la mesure. On mesure tout dans notre monde. Il faut prendre la notion de contrôle comme un vrai accompagnement. C'est notre travail collectif d'aider des gens qui ont parfois un problème de logement, qui doivent faire 50 kilomètres pour trouver un travail et l'épouse ou l'époux qui ne peut pas suivre.

Quand on vous propose un emploi qui est à 50 ou 100 kilomètres de chez vous, est-ce une offre raisonnable d'emploi ?

On a un vrai problème de chômage en France et il faut aider les chômeurs, notamment qui sont en longue durée. On peut se dire que c'est un périmètre qui est accessible. Mais après il faut aussi faire des efforts, organiser le fait que la famille doit déménager si les emplois sont dans une autre région. C'est là que le problème est à régler collectivement. La région a une responsabilité, les élus ont une responsabilité, les chefs d'entreprise ont une responsabilité. Tout le monde doit s'y mettre. Aujourd'hui, la bonne nouvelle, c'est que les chefs d'entreprise français ont retrouvé la confiance. Les réformes se mettent en place, la croissance est revenue. On a un moment un peu historique. Le problème, c'est qu'on cherche et on ne trouve pas les talents, les compétences. Donc il faut vraiment faire que la demande des chefs d'entreprise se rapproche de l'offre, des jeunes, des moins jeunes, des chômeurs. On s'aperçoit qu'il peut y avoir des tas de raisons pour lesquelles on ne trouve pas : mobilité, déplacement. C'est là que les pouvoirs publics ont un rôle aussi d'aider des familles à déménager, à trouver un logement plus facilement. Cela vaut le coup de se battre, parce que la conjoncture est bonne pour que la France pour faire baisser son chômage.

Le Medef va-t-il négocier sur la formation professionnelle et la grande réforme que veut le gouvernement ?

Oui. C'est une réforme absolument essentielle. Quand on mène une obligation comme ceci, on a presque une obligation de résultat. Si on n'aboutit pas à quelque chose de solide, de révolutionnaire, le gouvernement reprendra la main. Je suis ravi que dans le programme qui a été annoncé pour cadrer cette négociation, l'entreprise soit au cœur de la réforme. C'est nous qui embauchons, c'est nous qui voyons les métiers, c'est nous qui voyons les métiers de demain.

PODCAST : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/l-interview-eco/pierre-gattaz-medef-controler-les-chomeurs-cest-les-accompagner_2456798.html

[Jean Leymarie](#)

LE FIGARO – 23/11/2017

15 Formation professionnelle: le Medef officiellement d'accord pour négocier

Le Medef s'est prononcé officiellement mercredi en faveur d'une négociation sur la réforme de la formation professionnelle, a-t-on appris mercredi auprès de l'organisation patronale. Le gouvernement a donné la semaine dernière sa feuille de route aux partenaires sociaux, document d'orientation sur la base duquel ils vont travailler. Lors d'une réunion vendredi dernier, les partenaires sociaux sont convenus d'un calendrier de travail avec une fin de négociation fixée au 16 février. Ils étaient demandeurs d'une négociation sur le sujet.

Florence Poivey, présidente de la commission éducation, formation, insertion du Medef mènera la négociation pour le compte de l'organisation, a-t-on appris de même source. Les réunions se tiendront les vendredis au siège du Medef.

Parmi les pistes envisagées: fusion du congé individuel de formation (CIF) et du compte personnel de formation (CPF), sanctuarisation d'un prélèvement dédié à la formation des chômeurs à compter de 2019 et réforme du financement.

LE FIGARO – 23/11/2017

16 Insatisfaits de leur travail, les Français souhaitent majoritairement se reconvertir



Un sondage du groupe AEF révèle que neuf Français sur dix souhaiteraient se reconvertir ou se sont déjà reconvertis professionnellement. Une envie qui n'attend pas les années puisque 69% des moins de 30 ans y pensent déjà.

Alors que s'ouvre le salon de la reconversion professionnelle ce jeudi à Paris, [un sondage* réalisé par le groupe AEF](#) dévoile que 28% des Français se sont déjà reconvertis, soit plus d'un Français sur quatre. Ce changement d'horizon est généralement motivé par une des trois raisons suivantes: se rapprocher de ses valeurs, rebondir après un licenciement ou encore changer de poste par lassitude. Deux tiers d'entre eux ont ainsi totalement changé de métier et 14% ont fait le choix de devenir indépendant. Autre enseignement à tirer de ce sondage, il apparaît que les cadres passent plus facilement à l'action quand il s'agit de reconversion. Un tiers d'entre eux s'est lancé, contre 23% de non-cadres.

Pour les sondés, être déterminé est indispensable pour aller au bout de sa reconversion. Viennent ensuite la «solidité du projet», l'accompagnement et la formation. Globalement, les résultats de ces reconversions sont positifs, le sondage indique que 85% des sondés se sentent plus épanouis ou ont un meilleur équilibre de vie depuis leur changement radical de vie professionnelle.

64% n'osent toujours pas franchir le pas, 8% n'y ont même jamais pensé

Il existe un cap majeur entre souhaiter se reconvertir et le faire vraiment. Prétextant souvent ne pas savoir par où commencer, 64% des Français envisageant une reconversion n'arrivent pas à se lancer. Les jeunes de moins de 30 ans sont les plus concernés par cette catégorie. Peu de temps après leur entrée dans le monde du travail, 69% d'entre eux souhaitent déjà réorienter leur carrière... sans pour autant s'en donner les moyens.

Enfin, seulement 8% des Français n'ont jamais songé à se reconvertir. Si 27% d'entre eux se sentent tout simplement épanouis dans leur métier, 49% sont immobilisés par manque d'imagination. Ils n'ont pas la moindre idée de la direction à prendre. D'autres encore estiment que le risque est trop élevé et que les démarches, notamment d'inscription à une formation professionnelle, sont trop compliquées. L'acte II de la révolution sociale de la présidence Macron - [la réforme de la formation professionnelle](#) - vise notamment à simplifier ces procédures. En guise d'exemple, le congé individuel de formation (CIF) qui permet au salarié de s'absenter longuement de son travail pour suivre une formation tout en étant rémunéré, sera pleinement remplacé par le compte personnel de formation (CPF). Ce dernier, mis en place en 2015, simplifie le dispositif et crédite en nombre d'heures par année chaque employé souhaitant bénéficier d'une formation qualifiante ou diplômante.

** L'étude est menée sur un échantillon représentatif de 1000 actifs français, âgés de 18 ans et plus, dont: 689 personnes en emploi ; 51% de cadres, 45% de non-cadres et 4% d'autres statuts (autoentrepreneurs, artisans...); 70% de femmes et 30% d'hommes ; 80% du secteur privé, 20% du secteur public.*

[Pierre Zéau](#)

LE PARISIEN – 23/11/2017

17 Code du travail : les députés valident les deux premières ordonnances



Parmi les mesures adoptées en première lecture, celle sur la fusion des instances représentatives du personnel.

L'Assemblée nationale a validé mercredi deux premières [ordonnances réformant le Code du travail](#), notamment celle sur la fusion des instances représentatives du personnel, malgré une levée de boucliers à gauche.

Le comité social et économique (CSE) fusionne trois instances de représentation du personnel, dont il conserve les compétences : délégués du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

« On est un des très rares pays à avoir de nombreuses instances », a relevé la ministre du Travail, assurant que « ça n'est pas seulement une simplification » mais doit être un gage d'efficacité. Dans « la réalité des entreprises », « tous les sujets convergent » et ainsi « le CSE aura beaucoup plus de pouvoir de discussion et ce sera très exigeant pour les entreprises », selon Muriel Pénicaud.

La gauche vent debout contre la perte de représentants

Mais le communiste Pierre Dharréville a déploré « moins d'élus » et s'est indigné de la suppression du CHSCT. Pour les Insoumis, Jean-Hugues Ratenon a souligné que ceux « chargés de se concentrer sur la sécurité et la santé des salariés seront aussi associés aux réflexions sur la situation financière de l'entreprise » mais, s'est-il exclamé, « personne n'envisagerait de confier sa santé à un économiste ».

« Vous vous obstinez à réduire les prérogatives et les droits accordés aux représentants des salariés », a lancé le socialiste Boris Vallaud, qui a défendu en vain, comme ces deux groupes, la suppression de l'article ratifiant cette ordonnance.

Le rapporteur Laurent Pietraszewski (LREM) a affirmé à l'inverse qu'il y aura « les mêmes possibilités d'action » qu'auparavant, alors que communistes et Insoumis ont tenté un parallèle avec la réduction programmée du nombre de parlementaires, qui se retrouveront « hors sol », comme les syndicalistes, voués à être « affaiblis ».

Harcèlement sexuel : un amendement socialiste adopté

Les députés ont peu retouché le projet de loi de ratification sur ce point, adoptant cependant à l'unanimité un amendement socialiste en lien avec le sujet d'actualité du harcèlement sexuel, pour « rétablir le droit existant en permettant aux représentants du personnel dans les entreprises de plus de 10 salariés de disposer du droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes ». Muriel Pénicaud l'a soutenu, cherchant à ce que « toutes les formes d'expression puissent avoir lieu sur ce sujet ».

L'autre ordonnance validée donne un rôle accru à l'accord d'entreprise. Un amendement LR, qui a obtenu l'aval du gouvernement, a été voté pour permettre aux entreprises d'avoir la possibilité d'offrir un meilleur accompagnement des salariés refusant un accord de compétitivité.

Les socialistes y ont vu « une fausse bonne idée », plaidant pour « un accompagnement spécifique digne de ce nom ». Sébastien Jumel (PCF) a critiqué un amendement au « caractère inopérant ».

Castaner moqué pour ses multiples casquettes

Après le départ de Muriel Pénicaud, c'est Christophe Castaner, [élu depuis samedi à la tête de La République en marche](#), qui était au banc du gouvernement, ce qu'ont moqué plusieurs députés, dont Boris Vallaud : « Comme on est dans un moment de remaniement, je ne sais plus si M.

Castaner est ministre du Travail, ministre des Relations avec le Parlement... En tout cas, on est heureux de l'avoir avec nous ! »

LE FIGARO – 23/11/2017

18 La future loi retraite reportée à 2019



INFO LE FIGARO - Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire à la réforme des retraites, veut se donner le temps de consulter tous les partenaires sociaux, tous les régimes, afin de dégager un consensus maximal.

La «transformation» la plus sensible de l'ère Macron, la réforme systémique des retraites, pourrait prendre plus de temps que prévu! Une première réunion de calage est d'ailleurs prévue ce vendredi à l'Élysée en présence d'Emmanuel Macron, de Gérard Darmanin (Comptes publics), d'Agnès Buzyn (Santé) et de Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites. Nommé le 14 septembre, l'ex-président du Cese a reçu la CFE-CGC mardi et l'U2P mercredi pour une prise de contact, avant les autres centrales dans les prochains jours.

Conclusion de ces échanges? Le haut-commissaire Delevoye ne mènera pas cette réforme à la hussarde et semble décidé à prendre son temps. «La loi sur les retraites prévue en 2018 aura plutôt lieu en 2019», estime l'un de ses interlocuteurs. L'objectif de l'ancien ministre de la Fonction publique est de se donner le temps de consulter tous les partenaires sociaux, tous les régimes, afin de dégager un consensus maximal. Mais aussi de laisser passer les élections européennes, premier test électoral pour la nouvelle majorité...

Les premiers rendez-vous ont été de bon augure. «Jean-Paul Delevoye aborde le sujet sans idéologie, il est très ouvert à toutes les propositions», indique l'un de ses interlocuteurs. Tous soulignent aussi la qualité de la petite équipe - une dizaine d'experts, tels Jean-Luc Izard (ex-directeur du GIP Info Retraite) ou Philippe Laffon (ex-directeur de la protection sociale à l'UIMM) - dont il s'est entouré. Sur le fond, tout reste ouvert. La seule certitude, c'est le slogan de la campagne «pour un euro cotisé, les mêmes droits pour tous», dont Jean-Paul Delevoye a fait sa feuille de route.

[Marie-Cécile Renault](#)

LE POINT – 23/11/2017

19 Réforme de l'université : des lycéens dans la rue



Le projet de loi sur l'orientation et la réussite des étudiants, qui vise à supprimer le tirage au sort, était examiné en conseil des ministres ce mercredi.

Mercredi, le projet de loi pour la réforme sur l'entrée à l'université a été examiné en conseil des ministres, alors que plusieurs centaines de jeunes ont défilé à [Paris](#) pour exprimer leur opposition. Ce projet de loi sur l'orientation et la réussite des étudiants, qui vise notamment à supprimer le tirage au sort et à réduire le taux d'échec en première année de fac, [est loin de faire l'unanimité](#). Il est vivement critiqué par plusieurs syndicats lycéens, étudiants (l'Unef) ou enseignants (le Snesup-FSU), qui dénoncent « une sélection déguisée ». À Paris, un demi-millier de jeunes, selon la police, s'étaient donné rendez-vous à la mi-journée place de la République pour manifester contre un texte qui, selon eux, instaure « une sélection » à l'entrée à l'université. Jusqu'à présent, la seule condition pour suivre la licence générale de son choix était d'avoir le bac (et d'être tiré au sort pour les filières les plus demandées). Sous haute surveillance des forces de l'ordre, les manifestants, réunis notamment à l'appel du syndicat lycéen UNL, se sont élancés vers 13 h 30 vers la place de la Bastille. « Tri sélectif à la fac, poubelles devant les lycées », proclamait une banderole, en référence au blocage de quelques lycées parisiens (cinq, selon le rectorat). « Ce n'est pas une réforme qui a pour objectif d'empêcher l'accès à l'enseignement supérieur » à une partie des jeunes, a répondu la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique [Vidal](#) à ses détracteurs.

Lors d'un point de presse après le conseil des ministres, elle a voulu « réaffirmer que l'université accepterait l'ensemble des jeunes » qui veulent y aller. « Mais nous demandons aux bacheliers de faire confiance » à l'université qui leur proposera des parcours « plus flexibles, plus personnalisés et mieux adaptés ». Le projet de loi prend garde d'éviter les termes de « sélection », « prérequis » ou même « attendus ». Mais, désormais, l'inscription dans une formation en licence générale pourra « être subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogiques ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite », selon le projet de loi. Pour le gouvernement, ces exigences doivent permettre de réduire le taux d'échec en première année en licence générale (près de 60 %).

« Cohérence » entre profil et formation

Le texte met l'accent sur l'orientation dès le lycée (avec deux semaines consacrées à l'orientation et deux professeurs principaux pour chaque classe de terminale), « une première étape », a déclaré la ministre. « Nous avons aussi rénové et repensé » la plateforme d'inscription dans l'enseignement supérieur, en introduisant « de l'humain » dans les décisions prises. Cette plateforme, baptisée Parcoursup, remplace APB (admission post-bac) et ouvrira le 15 janvier. Les lycéens inscriront dix vœux maximum et recevront les réponses au fil de l'eau, à partir de mai. Présenté fin octobre par le Premier ministre [Édouard Philippe](#) et Frédérique Vidal, ce plan étudiants est né après trois mois de concertation avec les principaux acteurs du monde éducatif (syndicats étudiants, enseignants, universités, parents...). Cet été, le nombre de bacheliers laissés sans affectation après les premières vagues de [réponse sur APB a atteint un niveau inédit](#). Des dysfonctionnements qui s'expliquent en partie par une hausse de la démographie mal anticipée (+ 40 000 bacheliers cette année inscrits sur APB).

Le Snesup-FSU, opposé au projet de loi, a appelé mardi à « combattre le projet fou du gouvernement », qualifié de « conservateur, anxigène et bureaucratique ». Sur la plateforme, le

candidat pourra recevoir plusieurs réponses : « oui », « oui si » ou « en attente » pour n'importe quelle licence générale, en tension ou pas. Si l'équipe pédagogique considère que le bachelier a besoin d'être accompagné de manière spécifique, la réponse sera « oui si ». Il pourra lui être par exemple proposé un parcours avec plus de travaux dirigés ou plus de méthodologie. En cas de nombre de candidats supérieur aux places dans une filière, l'université pourra décider de ne pas accepter un étudiant, mais devra lui proposer une formation proche de ses vœux. « Il n'y aura pas de tirage au sort », dispositif appliqué jusqu'à présent dans ce type de situation, « mais on vérifiera la cohérence » entre le profil, les compétences du candidat et la formation, a affirmé Frédérique Vidal. Le nombre de places va par ailleurs être augmenté dans les filières les plus demandées.

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 23/11/2017

20 LR : les rivaux de Wauquiez à la peine



Desservis par l'absence de débat, Florence Portelli et Maël de Calan ne parviennent pas à bousculer le favori de la course à la présidence du parti Les Républicains.

Il n'est pas toujours aisé d'être David face à Goliath. Depuis le début de la campagne, les deux rivaux de Laurent Wauquiez dans la course à [la présidence du parti Les Républicains](#) ne parviennent pas à bousculer un tant soit peu le grandissime favori de la compétition. Florence Portelli et Maël de Calan se démènent, multipliant les déplacements sur le terrain, mais ils peinent à être audibles et, plus encore, à apparaître comme une véritable alternative aux yeux des adhérents.

« C'est difficile pour eux. Ils n'installent pas le match, même auprès des militants : pour eux, cette élection est une formalité et ils sont pressés de passer à la suite », confie un cadre des Républicains. « Les militants ne veulent pas se faire plaisir mais sauver le parti. Plus on avance dans la campagne, plus ça se ressent », observe un député. « La seule question que beaucoup se posent, c'est de savoir s'ils vont aller voter », rapporte un autre.

« ça se passe très bien »

A un peu plus de deux semaines du premier tour, le 10 décembre, les deux « petits » candidats s'emploient à faire bonne figure. « Je trace ma route ; ça se passe très bien », affirme Florence Portelli, jurant qu'elle va « gagner », comme François Fillon avait remporté, il y a tout juste un an, une primaire qu'« Alain Juppé devait écraser ». « Il y a du monde, le message se diffuse et on va faire un vrai score », renchérit le juppéiste Maël de Calan, reconnaissant, lui, qu'il sera difficile de « bouleverser les équilibres qui se sont formés pendant des années ».

L'un comme l'autre pâtissent toujours d'un gros déficit de notoriété. La première est maire de Taverny, dans le Val d'Oise, et conseillère régionale d'Ile-de-France ; le second, conseiller municipal à Roscoff et conseiller départemental du Finistère, quand Laurent Wauquiez a multiplié

les postes et occupe l'espace médiatique depuis une décennie. « *Les militants attendent un chef. Beaucoup voteront sur la capacité à cheffer* », souligne-t-on au sein du parti.

Boxer dans le vide

En [se projetant dans l'après-élection](#) et en [se posant en alternative à Emmanuel Macron](#), le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes ne leur facilite pas la tâche. Ni l'un ni l'autre n'est en mesure de jouer sur ce registre-là. Et comme Laurent Wauquiez ne répond jamais à leurs attaques - sans pour autant faire l'erreur de ne pas faire campagne -, Florence Portelli et Maël de Calan boxent un peu dans le vide. L'absence de débat télévisé, refusé par le favori, les dessert énormément. « *Ca aurait pu faire un peu bouger les lignes* », veut croire l'ancien porte-parole d'Alain Juppé.

Du coup, Les Républicains redoutent une faible participation. Le parti prépare une campagne de mailings, la semaine prochaine, pour tenter de la doper. Plus elle sera élevée, plus la légitimité du vainqueur sera forte. « *S'il n'a que 40.000 électeurs, Wauquiez aura l'air du petit prince tout seul sur sa planète* », moque un élu, qui n'a pas pris parti. « *Ce qui est sûr, c'est qu'on fera toujours plus qu'à En Marche* », réplique un de ses lieutenants, dans une allusion à la désignation du leader de LREM par... Emmanuel Macron.

Pierre-Alain Furbury

INTERNATIONAL

LES ECHOS – 23/11/2017

21 A quatorze mois du Brexit, Londres revoit ses prévisions de croissance à la baisse



Un tel ralentissement n'est pas une bonne nouvelle pour le gouvernement de Theresa May, qui cherche à se ménager des marges de manoeuvre afin de pouvoir mieux encaisser le choc du Brexit.

A seulement quelques mois de sa sortie de l'Union européenne, le Royaume-Uni doit se rendre à l'évidence : une croissance moins rapide que prévu va réduire ses marges de manoeuvre pour encaisser le choc du Brexit. Alors que le Chancelier de l'Echiquier, Philip Hammond, présentait son projet de budget à la Chambre des communes, l'Office for budget responsibility (OBR), l'organisme indépendant chargé des prévisions officielles, a revu à la baisse, mercredi, ses prévisions de croissance du pays pour les années qui viennent.

La croissance est ainsi attendue à 1,5 % cette année, contre 2 % prévu en mars. Elle devrait ensuite tomber à 1,4 % en 2018 (contre 1,6 %), puis à 1,3 % en 2019 et 2020, avant de se reprendre un peu, à 1,5 % en 2021 et 1,6 % en 2022. En mars 2016, avant le référendum sur le Brexit, l'OBR prévoyait 2,2 % de croissance pour 2017 et 2,1 % pour 2018.

Un coussin de sécurité qui a fondu de moitié

[Ce coup de frein sur la croissance, qui fait désormais de la cinquième économie mondiale la lanterne rouge des pays du G7, a commencé de se faire sentir au premier semestre](#) . Les incertitudes liées aux négociations en cours avec Bruxelles freinent les investissements des entreprises britanniques, tout en entamant le pouvoir d'achat des ménages, la baisse de la livre ayant commencé de souffler sur les braises de l'inflation.

Un tel ralentissement n'est évidemment pas une bonne nouvelle pour le gouvernement conservateur de Theresa May. Philip Hammond, qui pensait en mars s'être ménagé des marges de manoeuvre dans la perspective du Brexit les a vues, depuis, fondre de près de moitié : il les chiffre désormais à 14,8 milliards de livres à l'horizon 2020-2021.

Le déficit public va tomber sous la barre des 2 % dès l'an prochain, s'est félicité le Chancelier de l'Echiquier, qui visait 2020-2021. Mais il devrait diminuer moins vite que prévu à partir de 2019-2020, et il semble difficile de revenir à l'équilibre dès 2025. Quant à la dette, elle reste trop élevée, a-t-il estimé.

Trois milliards de livres en plus pour se préparer au Brexit

Difficile, dans ces conditions, de frapper fort pour améliorer les conditions de vie des Britanniques ou de [s'attaquer à la faiblesse de la productivité, un mal chronique qui mine la croissance du pays](#) . Le ministre a néanmoins annoncé un coup de pouce de 2,8 milliards de livres au service public de santé en Angleterre et le déblocage de 2,3 milliards pour la recherche et le développement. Il a aussi supprimé les frais de notaires pour les primo-accédants, sans toucher aux impôts, à l'exception d'un durcissement en avril de la fiscalité sur les achats de véhicules diesel, et d'une nouvelle taxe qui grèvera les royalties touchées par les multinationales dans les paradis fiscaux.

Alors que, [selon le « Financial Times »](#) , Londres et Bruxelles viseraient désormais un accord sur les modalités du divorce pour début décembre, Philip Hammond a annoncé que 3 milliards de livres seraient mis de côté sur les deux prochaines années pour faire face aux coûts du Brexit, en plus des 700 millions déjà mobilisés. « *Et je me tiens prêt à y allouer davantage si nécessaire* », a-t-il précisé, lâchant ainsi du lest vis-à-vis des partisans d'un « Brexit dur » qui, sans son propre camp, l'accusent de ne pas suffisamment préparer le pays à l'éventualité d'un « no deal ».

Alexandre Counis

LE PARISIEN – 23/11/2017

22 Marché aux esclaves en Libye : Macron dénonce un «crime contre l'Humanité»



Dans une conférence de presse commune ce mercredi à l'Élysée avec le président guinéen Alpha Condé,

Emmanuel Macron a estimé qu'il « faut aller beaucoup plus loin pour démanteler les réseaux » de trafiquants d'êtres humains en Libye.

La France a demandé une réunion «expresse» du Conseil de sécurité de l'ONU sur ce sujet.

Emmanuel Macron a qualifié mercredi de « crime contre l'Humanité » [la vente de migrants africains comme esclaves en Libye](#), révélée par la chaîne américaine CNN.

« La dénonciation par la France est sans appel » et il faut que « nous puissions aller beaucoup plus loin pour démanteler les réseaux » de trafiquants, a ajouté le président après une rencontre à l'Elysée avec le président de la Guinée et de l'Union africaine, Alpha Condé.

« *Ce qui s'est passé (en Libye) est scandaleux [...] inacceptable* », a jugé ce dernier, qui est aussi président en exercice de l'Union africaine (UA).

Ce trafic « nourrit les délinquances les plus graves » et « les réseaux terroristes ». Il « *génère 30 milliards d'euros par an, touche malheureusement 2,5 millions de personnes - et 80 % des victimes sont des femmes et des enfants* », a dénoncé le président français.

La France demande une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU

Le chef de l'Etat a confirmé l'annonce faite par le chef de la diplomatie Jean-Yves Le Drian un peu plus tôt devant l'Assemblée nationale, que la France prenait « l'initiative au Conseil de sécurité » de l'ONU en demandant une réunion « expresse » sur ce sujet.

« *Je souhaite que nous puissions aller beaucoup plus loin dans la lutte contre les trafiquants qui commettent de tels crimes et coopérer avec tous les pays de la région pour démanteler ces réseaux*, a-t-il ajouté, en appelant à l'adoption de sanctions contre les trafiquants ».

La semaine dernière, un documentaire choc de la chaîne de télévision américaine CNN avait révélé l'existence d'un marché aux esclaves près de Tripoli, vivement dénoncé en Afrique et en Europe.

Un appel d'air après la chute du colonel Khadafi

Depuis la chute en 2011 du régime de Mouammar Kadhafi, les passeurs, profitant du vide sécuritaire et d'une impunité totale en Libye, font miroiter à des dizaines de milliers de personnes cherchant une vie meilleure un passage vers l'Italie qui se trouve, à 300 kilomètres des côtes libyennes.

Depuis cet été, [Rome se plaignant du manque de solidarité de ses voisins](#), est passée à l'action [pour limiter les arrivées](#). Une politique critiquée par certaines ONG dont Human Rights Watch qui estime que le refoulement de migrants vers un pays où ils risquent d'être maltraités, constitue une violation des droits humains.

Cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

